

# PISCINE & SPA SA

DEPUIS 1989

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### COMPRIS DANS LA MISE EN SERVICE:

- Dépose du filet d'hivernage
- Dépose des flotteurs
- Vidange du bassin après 2 ans
- Nettoyage du bassin
- Nettoyage des margelles
- Nettoyage du tapis de store
- Nettoyage du filtre
- Nettoyage des paniers de skimmers
- Nettoyage de la pompe
- Passage de l'aspirateur
- Analyse de l'eau et correction du PH
- Contrôle de l'installation
- Réglage des fins de courses du rideau automatique
- Mise en service et réglage de l'appareil de désinfection
- Mise en service du chauffage

### COMPRIS DANS L'HIVERNAGE:

- Nettoyage du bassin
- Nettoyage du filtre
- Nettoyage de la pompe
- Passage de l'aspirateur
- Correction du PH
- Contrôle de l'installation
- Repose des flotteurs
- Repose du filet d'hivernage

### COMPRIS DANS LE CONTRAT:

- Déplacement
- Produits de nettoyage du bassin et du store
- Appareil haute pression
- Pompe de vidange
- Tout matériel pour la mise en service
- Tous travaux non décrits ci-dessus.
- L'entretien et l'hivernage de la piscine.

### CONDITIONS DE PAIEMENT:

#### PISCINES EXTERIEURES:

- 50% à la mise en service exécutée
- 50% à l'hivernage exécuté
- Paiement 20 jours, net date facture.

### COMPRIS DANS UN ENTRETIEN:

- Analyse de l'eau
- Correction du PH
- Contre-lavage du filtre
- Nettoyage du pré-filtre pompe
- Nettoyage du panier de skimmer
- Changement des produits selon nécessité
- Contrôle de l'installation

-----

- Nettoyage du bassin
- Rinçage du filtre
- Passage de l'aspirateur
- Nettoyage des électrodes de désinfection
- Début des entretiens dès le 15 mai

### COMPRIS DANS UN CONTROLE:

- Analyse de l'eau
- Correction du PH
- Contre-lavage du filtre
- Nettoyage du pré-filtre pompe
- Nettoyage du panier de skimmer
- Changement des produits selon nécessité
- Contrôle de l'installation
- Début des contrôles dès le 15 mai

### NON COMPRIS DANS LE CONTRAT:

- Nettoyage des terrasses
- Réparation et pièces de rechange
- Produits de désinfection
- Produits pour l'équilibre et désinfection de l'eau (PH, TAC, etc...)
- Tous travaux non décrits ci-dessus.

### CONDITIONS DE PAIEMENT:

#### PISCINES INTERIEURES ET SPA:

- 50% au mois de juin
- 50% au mois de décembre
- Paiement 20 jours, net date facture.

CONSTRUCTION

RENOVATION

ENTRETIEN

MAINTENANCE & SAV

[www.piscine-spa.ch](http://www.piscine-spa.ch)

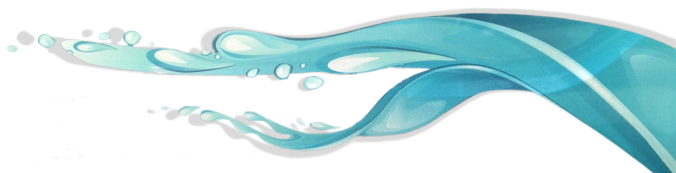


PISCINE & SPA SA

# PISCINE & SPA SA

DEPUIS 1989

## CONDITIONS GÉNÉRALES (PAGE 2)



Les contrats sont établis pour une durée d'une année, soit :

du 1er janvier au 31 décembre et/ou 12 mois minimum pour ceux qui démarrent en cours d'années calendaires. Ils sont renouvelables tacitement d'année en année, sauf préavis communiqué, par écrit, par l'une ou l'autre des parties, au plus tard le 30 novembre de l'année en cours pour l'année suivante. Ils pourront, lors de leurs renouvellements annuels, être éventuellement adaptés au coût de la vie.

Seuls les entretiens et/ou contrôles effectués pendant l'année et/ou la saison sont facturés après l'hivernage ou en fin d'année.

**N.B. LE CONTRAT ET LES PRESTATIONS SONT ADAPTES SELON LES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE PISCINE**

### ÉTABLISSEMENT DES DEVIS ET CONDITIONS DE FACTURATION

Les devis sont établis sur une base forfaitaire, déterminée en fonction de la complexité du projet et des prestations à réaliser. Lorsque le projet est exécuté par P&S PISCINE & SPA SA, les heures de travail ne font pas l'objet d'un décompte détaillé et ne donnent lieu à aucune facturation complémentaire, sauf stipulation contraire expressément mentionnée par l'entreprise.

En revanche, dans le cas où un projet a fait l'objet d'une étude, d'une planification, d'un travail préparatoire, visites et rendez-vous sur le lieu du projet et de l'établissement d'un/de devis par P&S PISCINE & SPA SA, et que le mandat n'est pas confié à P&S PISCINE & SPA SA pour quelque motif que ce soit, P&S PISCINE & SPA SA se réserve le droit d'établir un décompte des heures effectuées ainsi que des diverses prestations réalisées. Ce décompte sera facturé au client et exigible selon les conditions en vigueur.

Ce décompte exclut expressément les prestations relatives aux demandes d'autorisations de construire et/ou d'ouverture de chantier, lesquelles relèvent de l'architecte prestataire. Les prestations d'autorisation diverses ne comprennent pas les heures de travail de P&S PISCINE & SPA SA et ne peuvent en aucun cas être imputées à l'entreprise.

Les présentes conditions générales sont, sauf opposition par écrit, réputées acceptées par le client. P&S PISCINE & SPA SA se réserve le droit de les modifier en tout temps. La version la plus récente est disponible sur demande et/ou consultable sur le site internet de l'entreprise

CONSTRUCTION    RENOVATION    ENTRETIEN    MAINTENANCE & SAV

[www.piscine-spa.ch](http://www.piscine-spa.ch)

